

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
DE SAINT-OMER SUR LA COMMUNE DE SAINT-OMER**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 24 août 2023, une enquête publique, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du 18 septembre au 20 octobre 2023 inclus, sur le territoire de la commune de Saint-Omer.

Cette enquête portera sur la procédure d'approbation du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial de Saint-Omer.

Monsieur Jean-Michel ROPITAL, ingénieur divisionnaire des travaux publics à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête et Monsieur Jean-Marie VER EERCKE, chef de service comptable du service des impôts à la retraite en qualité de suppléant. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, l'autorité chargée de l'organisation de l'enquête publique transfère sans délai au commissaire suppléant la poursuite de l'enquête publique. Le public est informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, en mairie de Saint-Omer, à la sous-préfecture de Saint-Omer et au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Au vu du caractère privé des fiches des immeubles relevant de ce plan de sauvegarde, il sera demandé aux propriétaires concernés de présenter une pièce d'identité et le titre de propriété pour la consultation de la fiche relative à leurs logements.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignnant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Saint-Omer, en sous-préfecture de Saint-Omer ainsi qu'à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer ;
- soit en les adressant, par courrier postal, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de Saint-Omer ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr, à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « déposer une observation ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale, seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé en mairie de Saint-Omer. Les observations reçues par le commissaire enquêteur par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Omer, pour recevoir ses observations :

- le lundi 18 septembre de 9h00 à 12h00 ,
- le mercredi 27 septembre de 14h00 à 17h00,
- le samedi 30 septembre de 9h00 à 12h00,
- le mardi 3 octobre de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 12 octobre de 16h00 à 19h00,
- le vendredi 20 octobre de 14h00 à 17h00.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, Service urbanisme ,2 rue Albert Camus, CS 20079, 62978 longuenesse cedex, Tél 03 74 18 20 34, ou auprès de la Commune de Saint-Omer, Service urbanisme, 16 rue Saint-Sépulcre, 62500 SAINT-OMER, Tél : 03 21 98 40 88 , et auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, Chef de service, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Pas-de-Calais, C.S. 10007 – 62022 ARRAS Cedex (Accueil : 2, rue Albert 1^{er} de Belgique), Tél. : 03 21 50 42 70.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées au titre de chaque enquête en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint-Omer, à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (rubrique susvisée). Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique le Plan de sauvegarde et de mise en Valeur du site patrimonial remarquable de Saint-Omer sera approuvé par arrêté préfectoral.